

# Thilo Sarrazin : la délinquance des immigrants, majoritairement musulmans, est supérieure à celle des Allemands

écrit par Jean Schoving | 9 décembre 2020



Illustration : nuit de la saint-Sylvestre, à Cologne en 2015. Agressions de femmes par des migrants.

Je vous propose ci-dessous la traduction d'un quatrième extrait de son dernier livre, datant de 2018, *Feindliche Übernahme – Wie der Islam den Fortschritt behindert und die Gesellschaft bedroht* *Feindliche Übernahme – OPA Hostile-Comment l'islam fait obstacle au progrès et menace la société*. Son éditeur l'a refusé par crainte que ce livre ne renforce le rejet de l'islam en Allemagne, mais Thilo Sarrazin a fini par trouver un autre éditeur.

Premier extrait déjà publié dans nos colonnes.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/28/thilo-sarrazin-extrait-de-comment-lislam-fait-obstacle-au-progres-et-menace-la-societe/>

**Deuxième extrait publié il y a peu**

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/30/thilo-sarrazin-l-homme-est-le-veritable-destinataire-du-coran-on-ne-sy-adresse-presque-jamais-aux-femmes/>

**Troisième extrait publié il y a quelques jours**

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/03/thilo-sarrazin-d-ecrit-le-lamentable-niveau-scolaire-des-enfants-musulmans-en-allemande/>

**Extrait correspondant aux pages 297 – 310 du livre**

### ***Délinquance***

Les auteurs d'actes criminels – que ce soit sous forme de vol, d'usage de la force envers des objets ou des personnes jusqu'à l'homicide volontaire et au meurtre – ne se répartissent pas de manière uniforme sur une société : les hommes sont plus souvent criminels que les femmes, les adolescents et les hommes jeunes plus souvent que les hommes âgés. De plus, souvent les délinquants ne sont pas, pour une part supérieure à la moyenne, aussi intelligents, aussi cultivés et professionnellement aussi qualifiés. C'est pourquoi la délinquance moyenne d'un groupe est également un indicateur de son succès socio-économique et de son intégration sociale.

Si des groupes définis sont plus criminels que d'autres, les chiffres étant corrigés selon l'âge et le sexe, cela montre une situation problématique relative au groupe. Si des sociétés entières sont plus délinquantes que d'autres, c'est l'indice de problèmes sociétaux irrésolus. Les immigrants apportent souvent avec eux des modèles criminels de leur pays d'origine. C'est ainsi que dans le cas du vol de biens par des bandes dites d'Europe orientale, il s'agit à une fréquence au-dessus de la moyenne de Roms. Tchétchènes et Albanais sont connus pour leur délinquance violente, et l'Italie a exporté

depuis les années vingt du siècle écoulé certaines formes de criminalité organisée avec l'entrée en scène de la mafia.

Le nombre de naissances faible depuis des décennies et le vieillissement de la population allemande ont mené au total à une tendance à la baisse du taux de délinquance de la société. Mais au sein de cette délinquance, le taux de participation des étrangers a constamment augmenté. Dans la mesure où l'immigration concerne en premier lieu des hommes jeunes, une « délinquance des étrangers » au-dessus de la moyenne n'est pas étonnante. Mais se plaindre à cet égard est souvent espace de projection et point de convergence de sentiments xénophobes dans une société. Partant de là, un certain tabou s'est généralisé autour de ce sujet. Il est devenu monnaie courante ces dernières années de faire l'impasse sur l'origine des malfaiteurs dans les reportages sur des délits et crimes.

**Cette tendance à rendre tabou s'est renforcée dans un premier temps avec la vague d'immigration depuis l'automne 2015. Les événements de la nuit de la St-Sylvestre 2015 à Cologne, qui se sont répétés à une échelle moindre dans de nombreux autres endroits, ont alors fait l'effet d'un choc. Ils ont mené à une attention publique accrue pour la délinquance de migrants et ont également influencé la politique d'information des autorités et des médias.**

Les sources statistiques officielles distinguent certes selon l'âge, le sexe et la nationalité dans le recensement des actes criminels, mais pas selon l'arrière-plan migratoire, l'origine ethnique et la religion. Dans les questions posées dans ce livre, l'arrière-plan religieux des coupables ou coupables présumés est prioritaire concernant le taux de criminalité, donc justement cette caractéristique pour laquelle il n'existe aucune statistique officielle. Il y a toutefois des indicateurs qui autorisent des conclusions indirectes très solides :

- Dans le Centre de détention pour mineurs de Berlin, 70 pour cent des incarcérés n'ont pas le droit de manger de la viande de porc pour des raisons religieuses, selon l'administration judiciaire. C'est la raison pour laquelle la liste des menus a été entièrement passée au « halal ». Kirsten Heisig, juge pour mineurs à Berlin, a mis très clairement en évidence, dans son livre paru en 2010, que dans certains quartiers de Berlin la délinquance violente supérieure à la moyenne était principalement l'œuvre de jeunes délinquants issus de l'immigration turque et arabe.
- En Allemagne, il y avait en mars 2017 environ 51 600 détenus, dont 30,1 pour cent d'étrangers. La proportion d'étrangers parmi les détenus est ainsi trois fois plus élevée que la proportion d'étrangers dans la population, qui s'élevait fin 2015 à 10,5 pour cent. Il n'y a pas de statistiques officielles sur le nombre de musulmans dans les prisons allemandes. Pour la région Rhénanie du Nord/Westphalie, un taux de 22 pour cent de musulmans parmi les détenus est déclaré. À Berlin, la proportion de musulmans parmi les détenus est estimée à environ un tiers. En France, environ 60 pour cent de tous les détenus sont musulmans. Dans les Pays-Bas, ils sont 20 pour cent des détenus adultes et 26 pour cent des détenus mineurs. En Belgique, la proportion de musulmans dans les prisons se situe à 16 pour cent minimum. En Grande-Bretagne, il est d'environ 11 pour cent. Dans tous les cas, la proportion de détenus musulmans dépasse largement la proportion de musulmans parmi le reste de la population.
- À Berlin, le service Presse du Tribunal pénal de Berlin Moabit publie régulièrement un plan hebdomadaire avec des renseignements sur d'importantes dates à venir concernant des affaires pénales au Tribunal régional supérieur et au Tribunal de grande instance de Berlin. Les procédures pénales contre des mineurs ou pour délits fiscaux ne figurent pas dans la liste. Dans à peu près

la moitié des cas, les prénoms des accusés indiquent une origine islamique.

Ces indicateurs permettent la conclusion certaine que les personnes avec un arrière-plan musulman en matière de croyance religieuse en Allemagne et en Europe sont impliquées largement plus que la moyenne dans les délits. Cela vaut également si on inclut la répartition distincte selon les groupes d'âge.

### ***Constatations pour l'Allemagne tirées des statistiques officielles***

En Allemagne, l'étude statistique judiciaire de la police (PKS) donne régulièrement des informations sur l'étendue, la nature et l'évolution des délits ainsi que sur les auteurs présumés et les victimes. Leur pertinence est limitée notamment par les points suivants :

- Seule la délinquance connue de la police peut être recensée. Des influences comme des changements dans le comportement de la population en matière de dénonciation civique ou dans l'importance des poursuites exercées par la police ne peuvent pas être représentées.
- À hauteur d'un quart du total, les statistiques annuelles de la police comprennent également des cas plus anciens, étant donné que les délits ne sont recensés qu'après la fin des enquêtes.
- L'étude statistique PKS différencie uniquement entre auteurs présumés allemands et non allemands. Des caractéristiques comme l'aspect « issu de l'immigration » ou la religion ne sont pas enregistrées. Tous les auteurs présumés possédant la double nationalité sont exclusivement recensés comme auteurs présumés de nationalité allemande. Cela s'applique par exemple pour tous les mineurs étrangers qui sont nés en Allemagne depuis 2000. En raison des limitations choisies, la proportion indiquée pour les délinquants d'origine non allemande est systématiquement trop basse

dans les données statistiques PKS. Il y a lieu d'en tenir compte dans l'interprétation des chiffres.

Une tendance à la baisse observée depuis des années s'est arrêtée en 2016 concernant l'évolution de la délinquance en Allemagne. La délinquance violente a grimpé de 6,7 pour cent au total, les meurtres et homicides volontaires ont augmenté de 14 pour cent et les viols et agressions sexuelles de 13 pour cent. C'était là une conséquence de la grande vague de migrants depuis septembre 2015.

En 2016, un sous-groupe « Migrants » a été mis en place pour la première fois dans la catégorie des auteurs présumés non allemands. Au cours de l'année 2016, la proportion des auteurs présumés allemands de délits a reculé de 3,4 pour cent, le nombre d'auteurs présumés non allemands a par contre grimpé de quelque 11 pour cent. Les réfugiés et migrants étaient déterminants à cet égard. Le chiffre d'auteurs présumés de délits a littéralement explosé dans ce groupe pour grimper d'environ 53 pour cent.

En 2017, le chiffre total d'auteurs présumés de délits en Allemagne a légèrement reculé (- 2,4 pour cent). La proportion des auteurs présumés non allemands et parmi eux celle des migrants sont demeurées inchangées. En 2014, la proportion des auteurs présumés de délits non allemands dans la délinquance violente s'établissait à 38 pour cent. Si on tient compte du fait que la majeure partie des délinquants issus de l'immigration sont classés comme allemands dans l'étude statistique PKS, la proportion de la population issue de l'immigration dans la délinquance violente est encore nettement plus élevée et sans doute à établir à plus de 50 pour cent.

Sur les premières demandes d'asile, 478 000 concernaient dans les années 2015 et 2016 des hommes jeunes âgés de 16 à moins de 34 ans. Le groupe d'âge comparable en Allemagne se chiffrait en 2015 à 10,3 millions. Ce groupe d'âge a donc

augmenté de 4,6 pour cent par l'effet des migrants et réfugiés des années 2015 et 2016. On sait que la délinquance en général, mais en particulier celle par délinquance violente est avant tout le domaine d'hommes jeunes. Partant de là, il faudrait s'attendre à ce que la délinquance violente ait augmenté par suite de l'arrivée des réfugiés dans la même proportion que la croissance du chiffre des hommes jeunes. Mais la proportion de réfugiés dans la délinquance violente en 2016 a été avec 14,8 pour cent plus que trois fois aussi élevée que leur taux dans la population masculine jeune. En matière de délinquance violente, les migrants étaient par conséquent trois fois plus criminels que la population de souche du même âge en Allemagne. L'illustration par les sous-groupes meurtres et homicides, viol, vol à main armée et coups et blessures volontaires est analogue.

Concernant les vols à l'étalage, les réfugiés étaient quasiment quatre fois plus délinquants que la population de souche, pour les vols à la tire presque huit fois plus délinquants et concernant les outrages sexuels plus que deux fois plus délinquants. Plus de 75 pour cent des demandeurs d'asile ont indiqué comme religion l'islam.

Dans les cas élucidés de délinquance violente, PKS montre en 2017 une nette hausse de la proportion de migrants : 11,9 pour cent des infractions au droit à l'autodétermination sexuelle et 15,0 pour cent des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle concernaient des migrants en 2017. Dans les eux groupes de délits la criminalité augmente contrairement à la tendance constatée par ailleurs en Allemagne.

Une étude de l'Institut de Zurich pour la prévention de la délinquance et de la criminalité publiée en janvier 2018 a étudié pour la Basse-Saxe le rapport entre origine des migrants et fréquence des délits. Concernant la délinquance violente, l'année 2016 est comparée à l'année 2014 en s'appuyant sur les cas élucidés : au total, la délinquance

violente élucidée a grimpé de 10,4 pour cent. Sur ces cas, ceux avec des migrants comme auteurs présumés ont grimpé de 242 pour cent. Les cas mettant en cause d'autres auteurs présumés non allemands ont augmenté de 10 pour cent. Les cas impliquant des auteurs présumés allemands ont baissé de 0,9 pour cent.

Les auteurs expliquent la propension à la délinquance violente par : « *une partie sensible des migrants réfugiés de sexe masculin âgés entre 14 et 30 ans a intériorisé des normes dites de masculinité légitimant la délinquance violente qui se sont révélées dans de nombreuses études comme facteur de poids favorisant la violence* ». Une enquête représentative effectuée en 2015 en Basse-Saxe auprès des élèves issus des États succédant à la Yougoslavie, de Turquie et d'autres pays musulmans, a abondé dans le même sens et a trouvé une proportion supérieure à la moyenne de normes de masculinité légitimant la violence. Chez les mineurs encore nés dans leur pays de provenance, elle s'élevait à 28,7 pour cent, chez ceux nés en Allemagne à 20 pour cent. Cette caractéristique, disent les auteurs, « devrait valoir encore plus sûrement pour ceux qui sont arrivés en Allemagne au cours des deux années écoulées en tant que demandeurs d'asile mâles âgés de 14 à moins de 30 ans. » Ainsi, les auteurs fournissent en même temps un début d'explication générale à la délinquance au-dessus de la moyenne de groupes provenant de pays musulmans.

Pour la Basse-Saxe, l'étude a trouvé que la délinquance violente d'une importance dramatique de la part des migrants se répartissait de manière très inégale selon les groupes d'origine :

- Les réfugiés d'Afrique du Nord représentent une proportion de 0,9 pour cent des migrants, mais en Basse-Saxe, ils participent à hauteur de 17,1 pour cent à la délinquance violente des réfugiés.
- La proportion de réfugiés provenant d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie est de 54,7 pour cent, mais ils ne



dépassent pas 34,9 pour cent pour la délinquance violente.

Les auteurs de l'étude expliquent ces différences de criminalité par les différences de perspectives de pouvoir rester. Ce faisant, ils n'émettent toutefois pas un jugement positif sur la moralité intrinsèque des personnes concernées.

### ***Questions de confiance***

Dans les comptes-rendus sur la délinquance des réfugiés, mais aussi de manière générale sur la délinquance des musulmans, des migrants ou des étrangers, on ressent toujours une certaine hésitation. On a peur de réveiller ou de nourrir des préjugés. On ne voudrait pas fournir des arguments aux « mauvaises personnes », on ne voudrait pas discriminer. Mais peut-être veut-on tout simplement éviter une discussion désagréable et lui retirer toute base factuelle.

On tombe ainsi dans un piège dangereux, car en cachant la base factuelle à la population, on modifie des jugements fondés qui seraient possibles en « préjugés » infondés qu'on peut dénoncer en tant que tels car la base factuelle leur fait défaut. On a joué à ce jeu pendant des années en Allemagne et pas uniquement là et la tentation à cet égard demeure irrésistible pour beaucoup, en voici quelques exemples :

- À Zurich le chef de service compétent en la matière a décidé en novembre 2017 de ne plus révéler la nationalité de délinquants, au motif qu'indiquer l'origine cacherait les véritables causes de délinquance et équivaldrait à une condamnation anticipée. Bien entendu, on donne naissance ainsi à d'autant plus de ressentiments que l'impression prévaut qu'il y a quelque chose à cacher.
- Dans un reportage du journal *FAZ* sur la délinquance de réfugiés, la déclaration de la Direction générale allemande de la police judiciaire « Pour leur majeure

partie, les migrants ont été enregistrés comme étant non présumés auteurs de délits » a été soulignée positivement. Alors qu'il est de notoriété publique que même en cas de très forte délinquance de groupes, la majorité du groupe respecte la loi. La déclaration a donc frôlé le ridicule.

- Le *Tagespiegel* de Berlin a publié le 4 septembre 2017 : « Double viol à Rimini : la police arrête quatre auteurs présumés. » Rien n'a été écrit sur l'identité des quatre. On pouvait lire par contre dans le *TAZ* du même jour qu'il s'agissait dans le cas des auteurs présumés du viol de deux frères marocains âgés de 15 et 16 ans connus de la police, d'un Nigérien de 17 ans et d'un Congolais âgé de 20 ans. C'était pour ainsi dire le programme entier du problème de l'immigration qui faisait l'intérêt de l'information. Dans le *Tagespiegel* se faisait jour la tendance à ne pas nommer des circonstances quand elles ne correspondaient pas à la propre image du monde. Ici se poursuit indirectement l'information du temps béni de la culture de bienvenue de l'automne 2015.
- Il a fallu quelques meurtres de jeunes femmes par des réfugiés soi-disant mineurs réfugiés pour lancer en fin d'année 2017 – deux ans après la grande vague de migrants – la question de savoir s'il ne serait quand même pas souhaitable de ne pas faire confiance à l'indication de l'âge par les individus concernés et en cas de doute, de faire au lieu de cela des radiographies des métacarpiens. Et même là, les arguments médicaux les plus insensés ont été mis en avant pour empêcher un examen précis a posteriori.
- En Suède, il est interdit officiellement à la police de parler des cas de délinquance dans lesquels sont impliqués des réfugiés. Mais elle a mis en place un « code 291 » sous lequel sont consignés depuis fin 2015 les rapports sur des délits où les auteurs présumés sont des réfugiés. La presse n'y a pas accès. Cela est

contraire au principe de la publicité tenu par ailleurs en grande estime dans la constitution suédoise. Cette violation du droit à peine cachée n'a toutefois pas pu stopper la grande envolée des « Démocrates de Suède » qui dépassaient même les socio-démocrates au gouvernement en été 2017.

[...]

### ***Aspects de la délinquance violente***

Ainsi que le montrent les différentes sources, la délinquance violente en Allemagne et en Europe est liée largement plus que la moyenne à la provenance de pays islamiques. Elle comporte, en ce qui concerne la religion des délinquants, avant tout un aspect musulman.

Des enquêtes auprès d'écoles de Basse-Saxe ont montré que le comportement en matière de violence d'élèves asiatiques se situait sous celui d'élèves allemands, alors que celui d'autres groupes de migrants était généralement plus marqué que celui des élèves allemands. Il est particulièrement élevé – surtout en cas de délinquance violente répétée – chez les élèves issus de l'immigration en provenance des États succédant à l'ancienne Yougoslavie, de Turquie et d'Arabie/Afrique du Nord. Cela peut avoir en partie des causes socio-économiques : les élèves venant de Turquie et des États succédant à l'ancienne Yougoslavie ont fréquenté deux fois plus souvent que les Allemands des écoles spécialisées pour enfants inadaptés ou des écoles élémentaires. Les élèves turcs étaient également trois fois plus concernés par la perception de subsides sociaux. De plus, l'identification des élèves turcs avec l'Allemagne était particulièrement faible, et ils avaient aussi plus rarement des amis allemands que d'autres migrants. Mais au total, l'étude de Basse-Saxe en arrive à la conclusion que « ce n'est pas seulement la situation socio-économique plus mauvaise et les retards en matière d'instruction qui incitent les migrantes et les migrants à

*faire usage de la violence. Il y a plutôt lieu de prendre en compte les différences d'origine culturelle ou religieuse, qui apparaissent aussi bien dans l'éducation des enfants que dans la valorisation d'orientations vers la violence.* »

Les gens ne réfléchissent pas en statistiques. Ils pensent en images et en événements émouvants. Mais cela ne vaut pas seulement pour des délits et crimes avec violence comme des attaques terroristes ou des meurtres à motif sexuel. Cela est également valable pour la perception d'événements de masse comme la provocation sexuelle, les coups et blessures, les vols à main armée ou les vols à la tire, ou bien leur classement concernant l'auteur du délit. Un mélange de peur et de soif de sensations joue toujours un rôle dans ce cas, mélange qui a également tendance à des exagérations. Mais la problématique ne disparaît pas en la rendant psychologique et en la privant de son noyau réel. Cette méthode a été réduite à l'absurde après la nuit de la St-Sylvestre à Cologne en 2015. Ce ne sont pas seulement les événements criminels par eux-mêmes, mais aussi la tentative de les relativiser et de les passer sous silence qui ont ébranlé la confiance et nuï de façon durable au sentiment public de sécurité.

L'espace public modifie son caractère dans les villes à pourcentage élevé de migrants. On évite les parcs et le centre-ville. Les centres villes dépérissent, les visiteurs et les clients s'y font rares à cause de la présence dans l'espace public d'un nombre élevé d'hommes jeunes ayant l'air étranger. L'opposition à la surveillance vidéo à grande échelle sur les places publiques et dans les endroits à dominante criminelle faiblit de plus en plus. En même temps, les gens modifient leur comportement. Après qu'un déroulement sans trouble le soir de la St-Sylvestre n'est possible dans de nombreuses villes qu'au prix d'une importante protection policière, de nombreuses jeunes femmes ont modifié leurs sorties habituelles et ne se sont plus rendues en dernier ressort dans des endroits publics. On peut considérer cela

d'un point de vue polémique comme un début de l'islamisation de l'espace public.

À Berlin, des piscines en plein air sont terrorisées à répétition par des adolescents et des jeunes gens d'origine turque et arabe, qui y apparaissent en grand nombre, importunent les femmes et sont impliqués dans des bagarres de masse. C'est également une occupation de l'espace public. Même au prix de services de sécurité privés, on a du mal à surmonter ce problème, les bagarreurs s'en tirent souvent sans condamnation.

Le problème s'accroît en règle générale quand les délinquants ne sont apparemment pas inquiétés ou quand l'État perd le contrôle sur des groupes entiers. C'est ainsi qu'en automne 2017 vivaient à Berlin 10 400 réfugiés dont la demande d'asile avait été refusée et qui avaient épuisé toutes les voies de recours. Un contrôle efficace de ce groupe n'existe pas. En faisaient partie en décembre 2016 Anis Amri, l'auteur de l'attentat du marché de Noël sur la Breitscheidplatz, mais également le meurtrier de femmes dans le parc Tiergarten en été 2017. Aux yeux de nombreux citoyens un double droit naît ici : n'importe quel citoyen allemand qui stationne de manière irrégulière ou traverse la route quand le feu est au rouge est verbalisé. Celui qui commet des délits graves et ne possède pas d'autorisation de séjour demeure souvent en liberté et la plupart du temps, il est même impossible à extradier.